

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-2-1-2

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
BUDGET PRIMITIF 2017

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2017 pour un montant total de 746,7 M€. Grâce aux efforts réalisés en 2015 et 2016, le projet de budget pour 2017 présente une situation financière saine et stabilisée, qui demeure toutefois exposée aux décisions de l'Etat et aux fluctuations économiques. Après des mesures de gestion et des arbitrages souvent difficiles, le Département souhaite aujourd'hui, par ce projet, marquer la confiance dans sa capacité à agir et à accompagner au quotidien les Haut-Rhinois dans un contexte budgétaire contraint, sans hausse d'impôt. Ce projet de budget se veut par ailleurs ambitieux et tourné résolument vers l'avenir grâce à des marges restaurées et à un recours maîtrisé à l'emprunt qui permettront, demain, d'initier un programme pluriannuel d'investissement répondant aux besoins d'équipement du territoire.

Dans le contexte de la loi NOTRe, de la création de la Région Grand Est, de la montée en compétence des intercommunalités, mais aussi dans un cadre financier toujours plus contraignant imposé par l'Etat, notre collectivité doit faire des choix, arbitrer et s'employer à définir son nouveau périmètre d'action et son ambition pour le Haut-Rhin.

De ce point de vue, 2016 a été réellement une année de choix, d'initiatives et de mise en mouvement, qui aura permis au Département de conforter sa présence au plus près des Haut-Rhinois, par ses actions de proximité et de solidarité, par ses politiques d'aménagement et de valorisation du territoire.

La contrainte financière qui pèse sur notre collectivité depuis plusieurs années est pourtant de taille, se traduisant depuis 2011 par une perte cumulée de DGF dépassant 115 M€ et par une non-compensation par l'Etat des allocations individuelles de solidarité de plus de 568 M€.

Malgré ce contexte difficile, le Département a su mener une gestion rigoureuse. Ses réussites constituent autant de gages qui peuvent, aujourd'hui, donner confiance et qui incitent notre collectivité à poursuivre ses efforts pour orienter ses actions sur ses cœurs de compétence et pour optimiser toujours davantage ses charges de structure. Cette stratégie est la seule permettant de garantir aux Haut-rhinois un service de qualité et des politiques d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire.

Le budget primitif pour 2017 est ainsi marqué par la confiance du Département dans sa capacité à préserver ses politiques dans un contexte économique, social, financier difficile, mais aussi par l'ambition de porter demain, grâce aux marges de gestion dégagées, un programme d'investissement répondant aux besoins d'équipement du territoire.

L'action du Département s'orientera prioritairement pour développer les infrastructures d'avenir (réhabilitation et informatisation des collèges, « silver économie », Très Haut Débit, ...) et les aménagements stratégiques porteurs économiquement : desserte de zones d'activités, création d'emplois...

Le Département, qui a su jusqu'à présent dégager les économies nécessaires pour parvenir à supporter la baisse des dotations de l'Etat, ne pourra cependant faire face à la poursuite éventuelle de ces prélèvements sans risque d'affectation de ses politiques d'accompagnement et de ses compétences obligatoires. Il est donc indispensable que l'Etat cesse de réaliser des économies sur les dotations et compensations revenant de droit aux Départements.

Ainsi, le budget 2017 du Département s'élève à un montant total réel de 746,7 M€.

En 2016, le budget recouvrait l'affectation des résultats, les charges relatives au transport scolaire et périurbain (transférées à la Région en 2017), l'intégration comptable de la participation au déficit public en dépense de fonctionnement (plutôt qu'en diminution de recette) et enfin une enveloppe consacrée aux opérations de refinancement de la dette de 44 M€, contre 20 M€ au BP 2017, soit un montant total de 874,4 M€.

Corrigées de ces éléments (annexe 1), les dépenses de fonctionnement s'orienteraient en 2017 à la baisse de 10,07 M€ (- 1,71 %), en passant de 585,76 M€ à 575,69 M€, marquant l'effort significatif de gestion du Département pour contenir ses dépenses de structure. Les recettes de la même section baisseraient également de 11,44 M€ (- 1,79 %), soit de 636,3 M€ à 624,86 M€, étant souligné que le prélèvement opéré par l'Etat sur la dotation globale de fonctionnement au titre du redressement des comptes publics explique déjà à lui seul une baisse de 14,042 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses baisseraient globalement de 6,32 M€ (- 4,07 %), contre une diminution de seulement 2,27 M€ (- 2,62 %) des dépenses opérationnelles, pour lesquelles l'enveloppe s'élèvera à plus de 84,3 M€ au BP 2017.

Les recettes de la même section augmenteraient de 26,54 M€ (+ 35,24 %), étant précisé que l'inscription d'emprunt s'élevait à 20 M€ au BP 2016, contre une prévision de 47 M€ au BP 2017 (dont 12 M€ destinés à la résolution du contentieux avec SNCF concernant la LGV Est).

C'est donc un budget placé sous le signe de la confiance, s'appuyant sur la capacité des élus à avoir su redonner un cap en adoptant les orientations stratégiques pour la collectivité, à s'adapter aux nouveaux enjeux, et de l'ambition, avec la volonté d'apporter une réponse adaptée aux besoins d'équipement de nos territoires.

I. Un budget de confiance

1. La maîtrise des charges de structure

Le Département a entrepris, depuis plusieurs exercices déjà, une revue de processus pour rechercher des marges de manœuvre sur les charges de structures, de manière à concentrer prioritairement les crédits sur des dépenses directement affectées aux politiques publiques, c'est-à-dire aux services à l'utilisateur.

Ainsi le BP 2017 affiche des charges de structure (chapitre 011 hors transport, chapitre 012 et nature 661, soit respectivement les charges courantes, de personnel et les intérêts de la dette) en baisse de 1 M€ par rapport au BP 2016, passant d'un montant de 147,8 M€ à 146,8 M€ en 2017.

Des charges courantes contenues

Malgré les contraintes financières et la rigueur budgétaire qui s'impose dans ce contexte, le Département a souhaité revaloriser les dépenses informatiques (+ 0,14 M€) afin de poursuivre la remise à niveau du parc informatique, d'assurer en interne la maintenance des équipements dans les collèges et de finaliser le développement d'équipements numériques dans le cadre de l'expérimentation menée sur 3 collèges pionniers.

Les dépenses de loyers marquent également une légère augmentation du fait de la location de nouveaux bureaux à Colmar, dépense qui sera compensée dès 2018 par les redéploiements immobiliers en cours qui permettront de densifier l'Hôtel du Département tout en libérant des bureaux (48 avenue de la République, l'ancienne aumônerie, ...) et donc les charges locatives correspondantes.

Pour absorber ces dépenses et préserver son niveau d'autofinancement, les élus ont entrepris une revue de processus dans l'objectif de rechercher des économies sur les charges courantes. Des actions concrètes ont été menées dans ce cadre, dont notamment le projet Prim'Vert (Politique Responsable de l'IMpression) qui vise à rationaliser les services d'impression grâce à la mise en place de copieurs plus performants, moins nombreux et mutualisés entre services et qui permettra, in fine, de générer des économies de l'ordre de 50 000 € à 80 000 € par an.

Dans le même sens, la dématérialisation des factures et autres pièces comptables permettra également de réduire les coûts, tant sur la consommation de papier que sur l'entretien des photocopieurs.

Par ailleurs, le Département a renégocié les termes de son marché de location de véhicules en réduisant son parc de 8 voitures et en diminuant le kilométrage maximum attribué à chaque automobile, soit une économie estimée à 720 000 € TTC (- 43 %) sur 5 ans par rapport au marché précédent.

A noter encore que des économies budgétaires ont pu être dégagées au niveau de la communication et du Cabinet du Président pour un montant global de 64 790 €.

Des charges de personnel en baisse

En 2017, le budget des ressources humaines sera impacté par l'augmentation mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT - intégrant le coût des avancements d'échelon et de grade) à hauteur de 0,735 M€, mais aussi par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, estimée à 0,838 M€, et par le coût des mesures prévues par le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) évalué à 0,65 M€.

Malgré ces charges supplémentaires, le budget des ressources humaines devrait diminuer de 0,44 % en 2017 pour s'établir à 96,85 M€, soit une baisse de 0,43 M€ par rapport au BP 2016. Abstraction faite de ces dépenses nouvelles, les frais de personnel baisseraient de 2,66 M€, soit - 2,7 %.

Ce résultat remarquable n'a pu être obtenu que sous l'effet des redéploiements progressifs de personnels, consécutifs à la redéfinition du périmètre de nos interventions et à la réorganisation simultanée des services.

Des charges financières calculées au plus juste

S'agissant des intérêts de la dette, leur estimation au BP 2017 a été calculée au plus juste au regard de la consommation de l'exercice précédent, soit un montant de 9,5 M€, étant précisé qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit en 2016 et que les taux variables, qui ont atteint un niveau historiquement bas en 2016, semblent devoir maintenir cette tendance sur 2017.

Pour information, l'Euribor 3 mois est passé de 0,076 % en janvier 2015 à - 0,132 % en janvier 2016, pour atteindre - 0,328 % en janvier 2017. L'analyste financier intervenant pour le compte du Département anticipe une augmentation relativement modérée de l'indice Euribor 3 mois d'ici la fin de l'exercice 2017, qui pourrait atteindre un taux de - 0,240 %, soit une progression annuelle d'environ 8 points de base.

2. Le choix responsable des élus de ne pas augmenter la fiscalité malgré la baisse des dotations de l'Etat et une fiscalité indirecte modérément dynamique

Les recettes de fonctionnement diminuent en 2017, à périmètre constant, de 11,44 M€, passant de 636,3 M€ au BP 2016 à 624,86 M€, soit une baisse de 1,79 %.

Ce recul s'explique principalement par la baisse des dotations et des indemnités compensatrices versées par l'Etat.

La baisse des dotations et des indemnités compensatrices versées par l'Etat

En 2017, le Département est une nouvelle fois appelé à contribuer à la résorption du déficit national, pour la quatrième année consécutive si l'on tient compte de la baisse déjà amorcée sur l'exercice 2014. Le BP 2017 intègre cette participation qui se traduira par un prélèvement supplémentaire de 14,04 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Son montant s'élevait à 126,6 M€ en 2013 et devrait s'établir à 76,4M€ au BP 2017, soit une diminution de 39,65 %.

Le plan national 2013-2017 de réduction de la dépense publique de 50 Milliards d'euros destiné à financer le « Pacte de responsabilité » arrivant désormais à son terme, il peut être présagé une stabilité de cette dotation à l'avenir.

En outre, en 2017, les recettes de l'Etat diminueront encore en application de l'article 33 de la loi de finances pour 2017 qui détermine un montant de prélèvement pour chaque Département, opéré sur ses compensations fiscales, afin de financer la péréquation ainsi que l'augmentation mécanique de certaines dotations au sein de la DGF.

L'impact financier de cet article, qui retient comme clé de répartition du prélèvement les recettes réelles de fonctionnement 2015, n'a fait l'objet, à ce stade, d'aucune notification définitive. Pour autant, les premières simulations émanant de l'ADF aboutiraient à diminuer le montant de nos dotations de 2,62 M€, soit 435 000 € au titre des allocations compensatrices et 2,185 M€ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui se retrouverait ainsi figé à un montant de 25,8 M€.

Il doit être rappelé que ces montants compensatoires correspondent à des indemnités, et non à des libéralités, accordées aux collectivités par l'Etat suite à des décisions d'exonération ou de suppression d'impôts qu'il décide et qui se traduisent par une perte de recettes fiscales.

La diminution de 25 % du taux de CVAE départementale

Les recettes de fonctionnement sont également impactées en 2017 par le transfert à la Région de 25 % de taux de CVAE suite au transfert de la compétence transport scolaire et périurbain, soit un taux de CVAE départemental qui passe de 48,5 % à 23,5 %. La neutralité financière du dispositif est en l'occurrence assurée par une dotation de compensation versée par la Région et correspondant à la différence entre le produit de CVAE nouvellement perçu et la charge nette de la compétence transport transférée.

Le BP 2017 tient compte de ces modifications de recettes en inscrivant un montant de CVAE en baisse de 84,979 M€ à 40,915 M€ et en intégrant, parallèlement, la dotation de compensation versée par la Région pour un montant de 15,303 M€.

Il doit cependant être relevé que cette dotation régionale est gelée en valeur, ce qui signifie qu'elle ne fera l'objet d'aucune revalorisation. Par voie de conséquence, la dynamique de 2,2 % observée en moyenne sur le produit de CVAE depuis 2011 ne s'appliquera plus que sur le produit correspondant au taux de 23,5 %, soit 40,5 M€ en 2016, contre 48,5 % précédemment, à savoir 83,6 M€ (état fiscal 2016). La perte financière du Département, liée à cette absence de dynamique sur plus de la moitié de la CVAE, est estimée à environ 1 M€ par an.

Une fiscalité indirecte modérément dynamique

Le Département encaisse le produit de plusieurs taxes, dont les prévisions d'évolution sont, soit faibles, sinon inexistantes, à l'exception des droits de mutations pour lesquels la prudence reste de mise compte tenu de leur forte volatilité.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est inscrite au BP 2017 pour un montant prévisionnel de 101,906 M€, soit en progression de 2,15 % par rapport aux encaissements 2016, conformément à l'évolution observée ces dernières années.

La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) est attendue à un montant de 43,9 M€ en 2017, soit une compensation partielle qui demeure figée par rapport au BP 2016. Il est rappelé que cette taxe finance à titre principal le revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué depuis le 1^{er} juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API).

La taxe sur les consommations finales d'électricité (TCFE), qui concerne tant les professionnels que les ménages, évoluera en 2017 en fonction de l'indice moyen des prix hors tabac constaté entre 2015 et 2014. L'inscription budgétaire est établie à 7 M€, soit un montant quasiment identique à celui encaissé sur l'exercice 2016 (7,1 M€).

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont inscrits pour un montant de 64,7 M€, soit une augmentation prudente de + 1,7 M€ par rapport au BP 2016. Cette recette a connu des encaissements en progression de 8,7 % en 2016, pour atteindre un montant de 69,23 M€. Les DMTO représentent aujourd'hui la recette la plus dynamique du panier fiscal départemental.

Cependant, il doit être rappelé que cette recette est directement liée au dynamisme du marché immobilier et qu'elle est de ce fait extrêmement volatile, comme ce fut le cas en 2013 lorsqu'elle est passée, en un seul exercice, d'un montant de 58,3 M€ à 50,6 M€.

Pas d'augmentation d'impôt en 2017

Malgré la baisse des dotations et des compensations fiscales pour plus de 16,6 M€, le Département décide de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2017.

Le taux de TFPB dans le Haut-Rhin sera ainsi maintenu à 13,17 %, ce qui le place parmi les 8 départements ayant les taux les plus bas de France métropolitaine et en 1^{ère} position des Départements de la Région Grand Est.

Cette décision responsable illustre la volonté des élus de ne pas asphyxier fiscalement les ménages haut-rhinois dans un contexte économique et social morose, ainsi que leur capacité à avoir su rechercher les économies sur les charges de structures pour sauvegarder des marges de manœuvre.

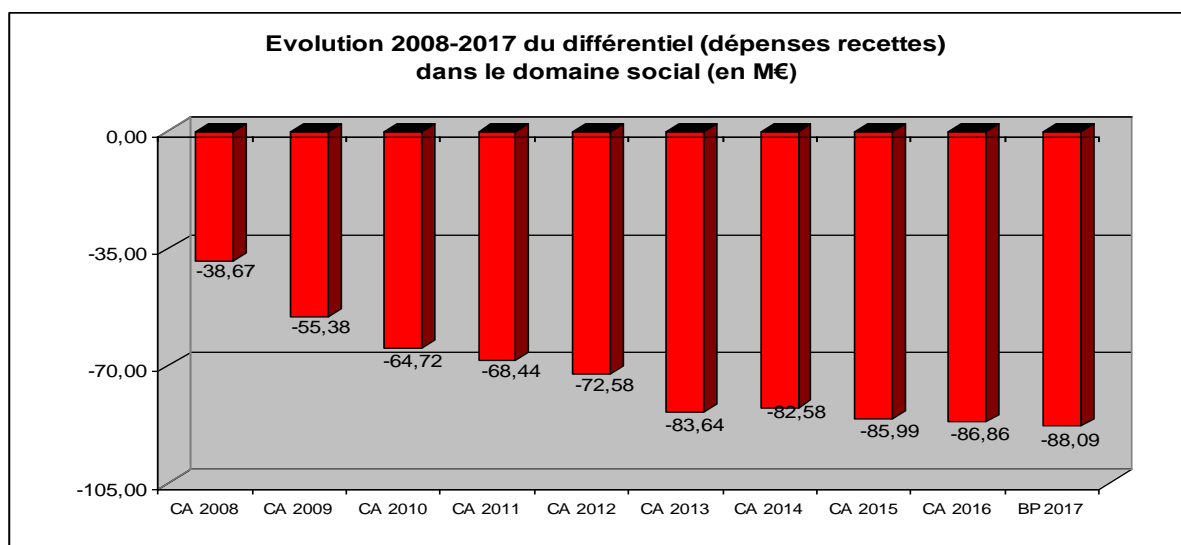
Le produit de TFPB attendu pour 2017 s'établit ainsi à 123,905 M€, contre un montant 2016 encaissé de 122,97 M€, soit une augmentation de 0,93 M€ liée à la seule petite évolution forfaitaire (+ 0,4 % prévu en loi de finances pour 2017) et physique des bases.

3. La volonté du Département de rester présent aux côtés des Haut-Rhinois en difficulté malgré l'insuffisance des compensations de l'Etat en matière d'AIS (allocations individuelles de solidarité)

En 2017, le Département poursuit son engagement aux côtés des Haut-Rhinois les plus fragiles en inscrivant plus de 375,304 M€ au titre de ses politiques de proximité et de solidarité, soit une augmentation de 5,02 M€ par rapport au BP 2016.

Plus précisément, le Département finance des allocations individuelles de solidarité, à savoir le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), pour un montant global de 175,7 M€, alors que dans le même temps les compensations de l'Etat ne s'élèvent qu'à 87,6 M€.

Le reste à charge que doit ainsi financer le Département sur ses fonds propres s'élève à plus de 88,1 M€ sur le BP 2017.



4. Une dette en diminution de presque 100 M€ en 2 ans

En 2015 et 2016, le Département a su profiter de la détente sur le marché pour procéder à des remboursements anticipés d'emprunts à hauteur de 60,59 M€ et pour renégocier, dans le même temps, la diminution de certaines marges bancaires.

En conséquence de ces réaménagements de dette et de la quasi absence de nouveaux financements pendant cette période, l'encours de la collectivité a baissé en l'espace de seulement deux ans de 494,7 M€ à 398,4 M€, soit une diminution de 96,3 M€ (- 19,46 %).

Pour mémoire, en 2016, l'inscription budgétaire du recours à l'emprunt s'élevait initialement à 20 M€, puis à 12,8 M€ après décisions modificatives. Au final, aucune consultation bancaire n'a été lancée en 2016 et l'encaissement de deux nouveaux emprunts, d'un

montant total de 3,3 M€, correspondait à des financements contractualisés en 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Un troisième contrat signé auprès de la CDC de 14,6 M€, fléché sur la politique d'investissement dans les collèges, devra être encaissé contractuellement courant du 1^{er} trimestre 2017.

Au BP 2017, le Département prévoit une inscription d'emprunt de 47 M€, étant précisé que ce montant intègre les financements nécessaires à la résolution éventuelle du contentieux avec SNCF réseau à hauteur de 12 M€.

Compte tenu du poids prépondérant des taux fixes dans notre structure de dette à la fin de l'année 2016 (58 %), le recours à la part indexée lors de la prochaine consultation bancaire, offrant une plus grande souplesse pour sortir par anticipation ou revoir le niveau des marges, devra être préservé.

Dettes par type de risque

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx, Annuel) |
|-----------------------------|----------------------|----------------|---------------------------|
| Fixe | 196 709 709 € | 49,37% | 3,13% |
| Variable couvert | 7 333 333 € | 1,84% | 1,30% |
| Variable | 151 556 228 € | 38,04% | 0,50% |
| Livret A | 3 602 141 € | 0,90% | 1,74% |
| Annulable | 8 635 751 € | 2,17% | 4,71% |
| Barrière | 26 391 681 € | 6,62% | 4,36% |
| Ecart d'inflation | 4 181 043 € | 1,05% | 9,23% |
| Ensemble des risques | 398 409 886 € | 100,00% | 2,26% |

Etat généré au 31/12/2016

Cette politique de désendettement démontre la capacité des élus Haut-Rhinois à gérer la collectivité de manière responsable, améliorant sensiblement le ratio de désendettement du Département qui passe, à périmètre constant, de 8,6 années à 8,1 en 2017 (sur la base des encours au 1^{er} janvier).

II. Un budget d'ambition

En 2017, le Département réaffirme sa volonté d'être au plus près des Haut-Rhinois, à tous les âges de la vie, en décidant d'axer ses priorités sur les collèges, la jeunesse, l'emploi et les services à la personne.

1. Aux côtés des Haut-Rhinois, à tous les âges de la vie

Le Département consacrera plus de 381,46 M€ en faveur des solidarités en 2017.

Plus que jamais, la collectivité est présente, solidement ancrée, aux côtés des Haut-Rhinois à tous les âges de la vie : protection de l'enfance, famille, aînés, personnes en situation de handicap, insertion professionnelle.

Pour 2017, le budget consacré à la politique en faveur de la famille, regroupant la protection maternelle et infantile, la promotion de la santé ainsi que la protection de l'enfance s'élèvera à 84,89 M€, soit une enveloppe équivalente à celle du BP 2016 (84,75 M€). Cette politique sera en particulier marquée par la poursuite de la reconfiguration de l'offre de service et la définition d'une protection de l'enfance globale, favorisant l'accroissement du placement familial plutôt qu'institutionnel, et permettant une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des jeunes confiés.

En matière d'insertion, le contexte haut-rhinois s'améliore puisque pour la première fois en 2016, le nombre de foyers bénéficiaires du rSa connaît une baisse substantielle de - 8,5 %, passant de 20 200 à 18 470 foyers, contre une augmentation moyenne annuelle de + 5,4 % entre 2011 et 2015. Parallèlement, la dépense d'allocation rSa évoluait de 7,5 % chaque année en moyenne durant cette période, alors qu'elle marque une baisse de - 1,9 % entre 2015 et 2016. Le budget consacré à l'insertion sera porté à 111,97 M€ en 2017, dont 95,5 M€ au titre de l'allocation rSa.

Ces résultats peuvent être mis au crédit du volontarisme départemental en matière d'actions d'insertion, mais aussi de sa politique du « juste droit » qui tend à redonner un statut positif aux bénéficiaires du rSa, en les intégrant dans de nouvelles dynamiques favorisant l'activité, et en développant des actions de contrôle portant sur tous les segments du dispositif.

Concernant la politique d'autonomie, l'enveloppe prévisionnelle 2017 consacrée aux aînés s'élèvera à 79,5 M€ (+ 0,6 % par rapport au BP 2016), celle relative aux personnes en situation de handicap à 98,58 M€ (soit une baisse de 0,1 %). Cette politique sera marquée par l'achèvement des mesures de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la mise en place du projet « réponse accompagnée pour tous » et la réorganisation de l'action sociale de proximité en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En matière d'investissement, l'enveloppe budgétaire dédiée aux EHPAD dans le cadre de leurs projets architecturaux s'élève à 1,2 M€ en 2017 et correspond, en particulier, au financement de deux opérations de restructuration situées à Mulhouse et Cernay.

Enfin, s'agissant de la politique de l'habitat, les crédits s'élèveront à 4,32 M€ en investissement (en baisse de - 0,46 %) et à 0,578 M€ en fonctionnement, soit un montant identique à celui du BP 2016. L'année 2017 sera consacrée au suivi et à la restitution de la délégation des aides à la pierre, dont la convention prend fin le 31 décembre prochain, ainsi qu'à la poursuite de la politique de réhabilitation thermique du parc HLM, s'inscrivant dans un partenariat local fort avec les bailleurs pour lutter contre la précarité énergétique.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Solidarité, Famille et Insertion | 197 041 581 | 9 180 |
| Solidarité et Autonomie | 178 262 646 | 1 244 250 |
| Habitat | 578 500 | 4 319 609 |
| TOTAL | 375 882 727 | 5 573 039 |
| TOTAL GENERAL | 381 455 766 | |

2. Une mobilisation forte en direction des collégiens

Le Département investira plus de 47,66 M€ en 2017 pour améliorer le cadre de vie des collégiens.

Les collèges du Haut-Rhin ont accueilli 36 353 collégiens à la rentrée 2016, dont 29 450 élèves dans les 57 collèges publics et 6 903 élèves dans les 12 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Afin de leur offrir les meilleures conditions de travail, et donc les meilleures chances de réussite scolaire, le Département s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires pour adapter sa politique aux enjeux actuels des collèges. La nouvelle politique éducative doit permettre de renforcer les échanges entre la collectivité et les collèges, de manière à être plus lisible et réactif dans nos actions.

L'année 2017 sera ainsi dédiée à la poursuite des travaux relatifs à l'adaptation de la carte scolaire, à partir de l'étude réalisée par l'ADAUHR sur l'évolution des territoires, afin de rééquilibrer la répartition des élèves dans les collèges du Haut-Rhin.

Parallèlement, l'année 2017 sera consacrée à l'écriture d'un nouveau Livre Blanc pour l'entretien et la modernisation des collèges publics, s'appuyant sur une analyse technique des besoins identifiés du point de vue de l'utilisateur (élèves, enseignants, personnels techniques et administratifs) ainsi qu'à la définition d'une politique d'équipement numérique visant à donner aux collégiens les mêmes conditions numériques d'apprentissage en tous points du territoire.

S'agissant du budget transport, il doit être relevé que les crédits diminuent de 33,8 M€ au BP 2016 à 6,29 M€ au BP 2017, en raison du transfert à la Région de la compétence transport scolaire et périurbain, conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Un montant de 2,05 M€ devra toutefois encore être mobilisé en 2017 pour solder les derniers paiements de l'exercice 2016. La compétence du Département est par ailleurs maintenue concernant le transport des élèves en situation de handicap, dont l'enveloppe prévisionnelle pour 2017 s'élève à 4,13 M€.

Enfin, l'année 2017 sera marquée par l'élaboration d'un bilan social et opérationnel des agents techniques des collèges (ATC), socle essentiel pour définir un référentiel de niveau de service et assurer un accueil de qualité de l'ensemble de la communauté éducative. Le budget du personnel ATC est estimé à 16,2 M€ pour l'exercice 2017.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|---|----------------------------|---------------------------|
| Agents Techniques des Collèges | 16 200 000 | / |
| Informatisation des collèges (fonction 221 - DSI) | 163 300 | 573 900 |
| Transports | 6 292 000 | / |
| Bilinguisme | 1 737 000 | 15 485 |
| Education, Jeunesse | 14 728 992 | 403 660 |
| Collèges | 230 000 | 7 317 750 |
| TOTAL | 39 351 292 | 8 310 795 |
| TOTAL GENERAL | 47 662 087 | |

3. Le Haut-Rhin, un territoire vivant et attractif

Le Département mobilisera 6,95 M€ en 2017 au titre de la culture et du patrimoine.

La politique départementale en faveur de la culture a permis d'irriguer le territoire avec une offre diverse, créative et de proximité. En 2017, le Département souhaite renforcer la médiation en direction de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la culture.

Ces axes prioritaires sont déclinés au travers de dispositifs volontaristes en faveur des acteurs culturels avec, de manière plus affirmée en 2017, la mise en place d'une logique de co-construction de projets avec les partenaires. A cet égard, le Département amorce deux nouvelles orientations fortes, d'une part des appels à projet, d'autre part une action renforcée en direction des publics en difficulté sociale.

Par ailleurs, le Département met en œuvre, en lien étroit avec le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), un nouveau schéma des enseignements artistiques, compétence obligatoire au titre de laquelle il s'engage fortement en faveur des pratiques amateurs, très développées et très ancrées dans les territoires du Haut-Rhin.

En matière de lecture publique, le Département poursuit ses efforts en 2017 pour offrir aux Haut-Rhinois un accès à des collections diversifiées et actualisées dans le cadre des bibliothèques et des bibliobus, en complétant son intervention par des actions de médiation pour favoriser le lien social.

L'ouverture de la Médiathèque Départementale du Sundgau (MDS) en 2016 illustre en outre l'engagement de la collectivité de promouvoir la culture dans les territoires, avec, en l'occurrence, un équipement de nouvelle génération, adapté aux pratiques culturelles en évolution.

Enfin, concernant le patrimoine et la mémoire, la collectivité maintient son soutien en faveur, notamment, du Parc de Wesserling et de l'Ecomusée, tout en poursuivant ses actions de conservation, de valorisation et de communication des collections au travers des Archives départementales.

Le Département consacrera 2,732 M€ en 2017 pour la promotion des actions sportives.

Le sport, dont la compétence est partagée entre les différents niveaux de collectivité, est facteur de bien-être et de santé, de lien social et d'éducation. Il participe également au dynamisme et à l'attractivité des territoires par l'intermédiaire des comités départementaux, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

Avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Pour ces raisons, le Département maintient en 2017 son effort budgétaire en faveur du sport, soutenant les associations locales affiliées à des fédérations et donc le développement de la pratique sportive sur tout le territoire.

En matière d'investissement, les crédits de 0,9 M€ sont notamment affectés à l'opération de construction du gymnase de Bourtzwiller à hauteur de 0,6 M€ et à la rénovation du Centre sportif de l'Illberg pour 0,25 M€.

Le Département mobilisera 27,97 M€ pour l'aménagement du territoire en 2017.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe confirmant le rôle majeur du Département en matière de solidarité territoriale, la collectivité a redéfini son soutien par rapport aux territoires en adoptant 3 axes forts :

- un Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) à hauteur de 2,55 M€ pour soutenir les projets locaux portés par les partenaires institutionnels et associatifs,
- un apport en ingénierie aux territoires à travers nos services et nos satellites, qui se traduit par des contributions départementales de près de 6 M€ en faveur de l'ADAUHR (1,81 M€), de l'ADIRA (1,36 M€), de l'ADT (1,98 M€) et de l'ADIL (0,26 M€).
- un soutien aux grands projets qui croisent les besoins des partenaires et les politiques départementales et qui pourraient être labellisés « solidarité territoriale 68 ».

Dans le même temps, la collectivité réaffirme le respect de ses engagements financiers vis-à-vis de ses partenaires concernant les anciennes politiques départementales. Les crédits inscrits dans ce cadre au titre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) s'élèvent en 2017 à plus de 11,015 M€.

En matière d'aménagement et de grands équipements, l'année 2017 est marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la démarche Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique. Le Département du Haut-Rhin participe ainsi, à hauteur de 0,5 M€ en 2017, au double objectif de réduction de la fracture numérique et de développement économique de son territoire.

Enfin, les crédits intègrent également en 2017 un montant exceptionnel de 12,2 M€ inscrit à titre conservatoire pour solder, en fonction des négociations, le contentieux engagé avec SNCF Réseau dans le cadre de la LGV Est.

Le Département consacrera 6,51 M€ en faveur de l'attractivité et du tourisme.

Au regard du contexte économique actuel, l'attractivité des territoires et le développement touristique constituent des enjeux majeurs de développement, conduisant le Département à renforcer son rôle d'acteur de proximité.

A ce titre, le budget 2017 permet d'amplifier les coopérations et fédérer les énergies.

Il se traduit notamment par la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens au travers des agences de développement (ADIRA) et touristique (Alsace Destination Tourisme - ADT) et l'inscription dans une démarche coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'ancrer les territoires dans des dynamiques de création d'emplois, luttant ainsi contre la précarité et l'exclusion.

Le Département soutiendra la coopération transfrontalière à hauteur de 0,34 M€ en 2017.

Le territoire haut-rhinois est fortement marqué par son appartenance au Rhin Supérieur et les liens entretenus avec le Pays de Bade et la Suisse du Nord Ouest.

Cette situation particulière fait du Département du Haut-Rhin un acteur majeur en matière de coopération transfrontalière et européenne, qui, dans un contexte de forte réorganisation administrative, se doit d'être force de proposition et d'assurer une présence affirmée et stable aux côtés de nos partenaires allemands et suisses.

Les principaux enjeux identifiés pour l'année 2017 sont, notamment, la politique énergétique du Rhin Supérieur, ainsi que la gestion des données géographiques et statistiques transfrontalières avec la mise en œuvre d'un géoportail à l'échelle du Rhin Supérieur.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Culture et Patrimoine | | |
| Culture et Patrimoine | 5 681 750 | 677 460 |
| Médiathèque | 522 095 | 3 870 |
| Archives | 40 000 | 28 970 |
| s/ total | 6 243 845 | 710 300 |
| s/ total général | 6 954 145 | |
| Sport | | |
| Actions sportives | 1 826 500 | 905 815 |
| s/ total | 1 826 500 | 905 815 |
| s/ total général | 2 732 315 | |
| Aménagement du Territoire | | |
| Actions territorialisées | 721 381 | 11 722 367 |
| Urbanisme et Aménagement | 1 542 600 | 508 400 |
| Grands Equipements | 60 000 | 13 416 203 |
| s/ total | 2 323 981 | 25 646 970 |
| s/ total général | 27 970 951 | |
| Attractivité, Tourisme | | |
| Attractivité du Territoire | 1 541 200 | 2 192 346 |
| Développement touristique | 2 144 108 | 634 629 |
| s/ total | 3 685 308 | 2 826 975 |
| s/ total général | 6 512 283 | |
| Coopération transfrontalière | | |
| Relations internationales, actions transfrontalières | 344 525 | / |
| s/ total | 344 525 | 0 |
| s/ total général | 344 525 | |
| TOTAL | 14 424 159 | 30 090 060 |
| TOTAL GENERAL | 44 514 219 | |

4. Des crédits pour des routes sûres et des investissements stratégiques

Le Département mobilise au BP 2017 une enveloppe de 28,957 M€ en faveur des routes.

La politique routière du Département poursuit les objectifs suivants :

- maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides.
Le budget de fonctionnement s'élève ainsi à 7,51 M€ en 2017, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2016.
- terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour la liaison A35/RD83 à hauteur de Rouffach, la déviation d'Aspach et le carrefour « Pont SNCF » à Riedisheim.
- engager de nouvelles opérations stratégiques pour le territoire, notamment en termes d'économie et d'emploi, dont notamment les travaux pour l'accès Constellium à Biesheim, la desserte du Technoport à Saint Louis, l'aménagement de l'échangeur A35/RD66 à Bartenheim, le giratoire de Ballersdorf. ou encore le barreau routier de Vieux-Thann.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| Routes | 7 510 000 | 21 447 000 |
| TOTAL | 7 510 000 | 21 447 000 |
| TOTAL GENERAL | 28 957 000 | |

5. Un cadre de vie repensé

Le Département prévoit de consacrer un montant de plus de 11,79 M€ dans le domaine de l'environnement et de la montagne en 2017.

Le Département est en effet un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement, mais aussi la gestion des rivières et barrages.

En 2017, dans le domaine des eaux de surface, les syndicats mixtes fluviaux existants vont se transformer en Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) par intégration des Communautés de Communes et d'Agglomération, pour préparer l'application de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui est venue leur confier, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Parallèlement, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, préfigurateur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), entrera progressivement en fonction pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, le Département intervient également dans le domaine de l'environnement et des espaces naturels sensibles, qu'il gère en relation étroite avec les territoires. Ses actions l'amènent également à apporter son appui à une agriculture raisonnée respectueuse de la nature et des paysages, en application d'une convention passée avec la Région, et à soutenir les éleveurs grâce au laboratoire vétérinaire départemental et à l'abattoir de Cernay.

Concernant la politique en faveur de la montagne, elle a fait l'objet de réflexions au cours de l'année 2016 afin de définir de nouvelles orientations politiques pour la période 2017-2021, dans le cadre d'une stratégie partagée entre tous les acteurs.

Cette stratégie vise à inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d'activité quatre saisons et de stations vallées, positionnant celles-ci dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges, en lien avec les autres filières touristiques (châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo...). Il conviendra aussi de qualifier l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité, favorisant le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et celle, en particulier, des stations.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Environnement, Agriculture et Cadre de vie | 4 913 211 | 5 380 000 |
| Aménagement de la Montagne | 787 740 | 706 860 |
| TOTAL | 5 700 951 | 6 086 860 |
| TOTAL GENERAL | 11 787 811 | |

6. Des services implantés dans les territoires, au plus près des usagers

Le Département mobilisera des crédits à hauteur de 109,64 M€ pour remplir ses missions et assurer un service de qualité, dans la proximité avec le public.

L'enveloppe budgétaire allouée aux Ressources Humaines (hors ATC)s'élève à 80,6 M€, en baisse de 0,68 M€ par rapport au BP 2016, dans un contexte de réorganisation des services et de redéploiement visant à recentrer l'administration sur la définition de nouveaux périmètres d'intervention, positionnant l'utilisateur au cœur de l'action départementale.

L'amélioration des conditions d'accueil du public dans les territoires, qui se traduira notamment par des opérations de regroupement de services sociaux sur Ribeauvillé ou Saint-Louis, par des interventions de mise aux normes sur le site Doller à Mulhouse ou encore par des travaux d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap, mobilisera en 2017 une enveloppe de plus de 3,597 M€. Par ailleurs, des crédits d'investissement devront être inscrits à hauteur de 6,1 M€ (compensés par une recette de 7,32 M€) afin de récupérer la TVA dans le cadre des travaux de restructuration de la Maison d'Alsace à Paris.

S'agissant des systèmes d'information, le budget (hors crédits affectés aux collègues) est en baisse de 0,38 M€ pour s'établir à un montant de 5,79 M€, dont 0,45 M€ seront dédiés au projet « prim'vert » d'optimisation de l'impression, visant à réduire de 60 % le nombre de nos périphériques d'impression, et 0,58 M€ à la finalisation du projet NEMO, qui aura permis de moderniser l'ensemble du parc informatique de la collectivité. En outre, une enveloppe de 0,3 M€ est prévue pour finaliser l'expérimentation du déploiement des tablettes numériques dans 3 collèges pionniers (900 tablettes en 2017).

Par ailleurs, le budget de fonctionnement consacré à la communication est une nouvelle fois en diminution de 0,043 M€ (soit un montant de 0,713 € au BP 2017, contre des crédits s'élevant à 0,755 M€ au BP 2016), grâce à des efforts pour réorienter les actions vers le digital et optimiser les interventions.

Enfin, les crédits du cabinet du Président présentent également une diminution de 0,022 M€, obtenue notamment par la réduction du budget Fêtes et cérémonies.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|---|----------------------------|---------------------------|
| Informatique (hors collègue - fonction 221) | 3 436 157 | 2 353 100 |
| Bâtiments départementaux et logistique | 9 321 160 | 10 324 850 |
| Affaires juridiques | 140 000 | / |
| Documentation | 135 000 | / |
| Direction Générale des Services | 78 500 | / |
| Mission Contrôle de Gestion | 82 400 | 140 000 |
| Cabinet | 2 056 700 | / |
| Service de l'Assemblée | 247 100 | / |
| Communication | 713 010 | 5 000 |
| Ressources humaines (hors ATC) | 80 599 658 | 6 000 |
| TOTAL | 96 809 685 | 12 828 950 |
| TOTAL GENERAL | 109 638 635 | |

7. Des services de secours mobilisés

Le Département prévoit d'inscrire un montant de plus de 23,50 M€ en faveur du SDIS.

En 2017, malgré les contraintes budgétaires, la contribution départementale au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) augmentera de 0,5%.

En 2017, le SDIS poursuivra sa réflexion engagée depuis 2015 sur la refonte de son organisation générale, incluant les contraintes d'une amélioration de la couverture des risques et un fonctionnement globalement moins coûteux. Cette réflexion doit également tenir compte du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et des différents règlements opérationnels approuvés par le Préfet.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| SDIS | 23 503 768 | / |
| TOTAL | 23 503 768 | 0 |
| TOTAL GENERAL | 23 503 768 | |

8. Des inscriptions financières stratégiques

Le budget de fonctionnement consacré aux opérations financières s'élève à 14,52 M€ en 2017, contre 14,23 M€ au BP 2016 à périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte du changement d'imputation comptable relatif à la participation départementale au redressement des comptes publics pour 14,042 M€ et à la « mise en réserve » pour un montant de 12,66 M€.

En dehors de ces mouvements, les intérêts de la dette sont évalués à 9,5 M€ en 2017, soit un montant équivalent aux réalisations 2016, étant précisé qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit lors de cet exercice et que les taux variables, qui ont encore baissé courant 2016, devraient, selon notre analyste financier, se maintenir à un niveau équivalent, soit autour de - 0,24 % pour l'Euribor 3 mois, sur toute l'année 2017.

Concernant les dépenses d'investissement, l'enveloppe budgétaire 2017 est fixée à 64,614 M€ (hormis un montant de 20 M€ inscrit en dépense et en recette pour procéder à des remboursements par anticipation), contre des crédits 2016 à hauteur de 68,67 M€ à périmètre équivalent (c'est-à-dire sans tenir compte du solde d'exécution 2015, ni du budget relatif aux opérations de refinancement de la dette 2016), soit une diminution de 4,05 M€ liée à l'amortissement des emprunts revolving.

Il convient également, concernant les indus rSa, RMA, RMI dont le montant non recouvré par le payeur au 31 décembre 2016 s'élève à 0,99 M€, d'abonder de 0,266 M€ la provision d'un montant de 0,731 M€ qui avait été inscrite au bilan au 31 décembre 2016, permettant ainsi de porter la provision au montant réellement dû. Concernant les provisions pour risque juridique, il y a aussi lieu de les abonder de 2,85 M€ compte tenu de la réévaluation du risque contentieux.

Par ailleurs, s'agissant des indemnités des conseillers départementaux, il est rappelé que conformément à l'article L3123-15 du code général des collectivités territoriales, les modalités de ces indemnités ont été fixées par l'Assemblée départementale (rapport N°CG 2015-4-1-8 du 16 avril 2015) par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit alors l'indice 1015.

Cependant, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, pris en application du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations des agents de la fonction publique, a modifié le barème indiciaire. C'est ainsi qu'au 1er janvier 2017, l'indice brut sommital atteint 1022 (indice net majoré 826), pour être porté à 1027 (indice net majoré 830) au 1er janvier 2018. Il convient donc d'appliquer ces nouvelles dispositions aux dates indiquées.

Enfin, il est possible de décider de verser une indemnité de conseil au payeur départemental sur décision de l'Assemblée délibérante du Département du Haut-Rhin. Le comptable public doit intervenir à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat, à la demande des collectivités territoriales et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail de conseil exercé en dehors des horaires habituels de service.

Cette indemnité est modulable par l'Assemblée délibérante en fonction des prestations demandées au comptable.

Le montant maximum de l'indemnité est calculé conformément à l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990, en fonction des dépenses budgétaires des trois dernières années. En tout état de cause, l'indemnité allouée ne peut excéder le traitement brut annuel correspondant à l'indice brut majoré 203 (soit 11 279 €).

Il est proposé de décider d'attribuer au Payeur départemental une indemnité pour un montant de 5 000 € par an sur la durée du mandat.

| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'investissement |
|------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Opérations financières | 14 517 077 | 84 614 000 |
| TOTAL | 14 517 077 | 84 614 000 |
| TOTAL GENERAL | 99 131 077 | |

CONCLUSION

Le Département a su conforter sa présence au plus près des Haut-Rhinois dans un contexte de réorganisation territoriale et de resserrement budgétaire.

Le Département devra poursuivre ces efforts pour stabiliser sa situation financière et dégager des marges de manœuvre. Il devra aussi faire preuve de vigilance par rapport à des baisses supplémentaires de dotations qui pourraient être décidées par le prochain gouvernement, ou encore à l'égard d'une dégradation de la situation économique qui ne manquerait pas d'entraîner une hausse des dépenses d'insertion et une perte concomitante de recettes fiscales.

Confiants dans leur capacité à agir et ambitieux pour leur territoire, les élus ont fait des choix politiques, mis en exergue tout au long du rapport, qui permettent au Département de tenir 4 engagements forts et courageux pour les Haut-Rhinois :

1. Pas d'augmentation d'impôt en 2017

Malgré la baisse des dotations d'Etat qui se poursuivra en 2017, le Département a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le Haut-Rhin. Le taux de 13,17 % demeure ainsi parmi les 8 taux les plus bas de France.

2. Conforter la proximité et les solidarités comme premières des priorités

Les politiques sont recentrées prioritairement sur les aides et les services à la personne, à tous les âges de la vie. La collectivité y consacra en 2017 plus de 381,46 M€.

Ces politiques, qui participent directement au bien-vivre des Haut-Rhinois, reposent sur deux piliers : la proximité et la solidarité.

Le Département reste ainsi plus que jamais le garant de ces valeurs.

3. Poursuivre les investissements

Dans le même temps, le Département préserve en 2017 un bon niveau d'investissement opérationnel puisqu'il s'élèvera à 84,3 M€.

Les dépenses prioritaires concerneront l'entretien des routes, des collèges, des bâtiments et autres équipements départementaux.

Un plan d'investissement pour la réhabilitation et l'informatisation des collèges est actuellement en cours de définition pour un montant global estimé à plus de 150 M€.

En plus de valoriser le territoire, ces investissements génèrent de l'activité pour les entreprises locales et participent ainsi directement au soutien de l'économie et de l'emploi dans le Haut-Rhin.

4. Maîtriser l'endettement

Le recours à l'emprunt est limité au strict minimum, soit 47 M€, dont un montant de 12 M€ lié à la résolution éventuelle (négociations en cours) du contentieux avec SNCF concernant la LGV Est.

L'encours de la dette, qui est entièrement sécurisée, a diminué de presque 100 M€ en deux ans, passant de 494,7 M€ au 1^{er} janvier 2015 à 398,4 M€ au 1^{er} janvier 2017.

Ces engagements forts pris auprès des Haut-Rhinois se traduisent concrètement par un budget d'un montant total de 746,700 M€, ventilé comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre | Libellé | Projet BP 2017 |
| 011 | Charges à caractère général | 33 558 007,00 |
| 012 | Charges de personnel | 103 775 628,72 |
| 014 | Atténuation de produits | 693 368,00 |
| 015 | Revenu d'insertion minimum | 30 680,00 |
| 016 | Allocation personnalisée d'autonomie | 59 407 623,00 |
| 017 | Revenu de solidarité active | 95 500 000,00 |
| | Actions liées au RSA et FDS | 12 655 436,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 258 022 189,56 |
| 6586 | Frais de fonctionnement groupes élus | 341 558,00 |
| 66 | Charges financières | 9 900 000,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 153 800,00 |
| 68 | Dotations aux provisions | 3 115 671,00 |
| 65 | Restes à réaliser 2016 | 595 697,72 |
| TOTAL (réel) | | 577 749 659,00 |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------|--|----------------|
| Chapitre | Libellé | Projet BP 2017 |
| 013 | Atténuation des charges | 1 789 735,00 |
| 016 | Allocation personnalisée d'autonomie | 28 668 848,00 |
| 017 | Revenu de solidarité active | 59 512 710,00 |
| 70 | Produits services, ventes diverses | 5 386 400,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 179 345 374,00 |
| 731 | Impositions directes | 207 297 956,34 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 119 799 432,00 |
| 75 | Autres produits de gestions courante | 21 838 884,46 |
| 76 | Produits financiers | 27 586,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 187 828,20 |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| TOTAL (réel) | 624 854 754,00 |
|---------------------|-----------------------|

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------|---|----------------|
| Chapitre | Libellé | Projet BP 2017 |
| 13 | Subventions d'investissement | 82 000,00 |
| 16 | Remboursement capital de l'emprunt | 42 730 084,81 |
| | Opérations CLTR | 21 843 915,19 |
| | Refinancement de la dette | 20 000 000,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 3 676 279,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 38 893 906,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 24 627 728,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 13 472 613,00 |
| 26 | Participation et créances rattachées à des participations | 40 000,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 14 178,00 |
| 45 | Opérations pour le compte de tiers | 3 570 000,00 |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| TOTAL (réel) | 168 950 704,00 |
|---------------------|-----------------------|

| | |
|----------------------|-----------------------|
| TOTAL GENERAL | 746 700 363,00 |
|----------------------|-----------------------|

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------|---|----------------|
| Chapitre | Libellé | Projet BP 2017 |
| 10 | Dotations, fonds et réserves | 6 000 000,00 |
| 16 | Emprunt | 47 000 000,00 |
| | Opérations CLTR | 21 843 915,20 |
| | Refinancement de la dette | 20 000 000,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 11 134 800,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 39 365,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 7 320 000,00 |
| 26 | participations | 280 000,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 5 880 528,80 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 1 047 000,00 |
| 45 | Opérations pour le compte de tiers | 1 300 000,00 |

| | |
|---------------------|-----------------------|
| TOTAL (réel) | 121 845 609,00 |
|---------------------|-----------------------|

| | |
|----------------------|-----------------------|
| TOTAL GENERAL | 746 700 363,00 |
|----------------------|-----------------------|

Techniquement, ce budget intègre les restes à réaliser 2016 d'un montant de 0,596 M€, mais pas, contrairement au BP 2016, les opérations d'affectation des résultats N-1.

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 751 136 546 € pour l'exercice 2017, soit :

Budget Principal : 746 700 363 €

Cité de l'Enfance : 4 436 183 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le volume du budget 2017 au montant global de 751 136 546 €, dont 746 700 363 € pour le budget principal et 4 436 183 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 2),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 3),
- de fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2016, à 0,02 % en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE, soit 40 K€ en 2017), et à 1,88 % pour la protection des espaces naturels sensibles,
- d'approuver la réinscription à concurrence de 595 697,72 € des restes à réaliser de fonctionnement 2016 joints au document budgétaire (annexe 4),
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 265 671,00 € portant ainsi la provision à 996 744,29 €. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvré par le payeur au 31/12/2016,
- d'inscrire un complément de provision de 2,85 M€ pour risque juridique,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2017 à 38,26 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2017 à 6,17 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- de prendre acte de la fin de la délégation des aides à la pierre à l'issue de la convention en cours,
- décide de fixer l'indemnité versée aux membres de l'Assemblée départementale par référence au montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale 1022 (indice nouveau majoré 826) au 1^{er} janvier 2017 et à l'indice 1027 (indice nouveau majoré 830) au 1^{er} janvier 2018 ; les taux appliqués étant inchangés.
- de verser une indemnité de conseil au Payeur départemental d'un montant de 5 000 € par an, sur la durée du mandat,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN